

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, fairs, moon phases, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

Table with 2 columns: Rte 3 p. 0/0 and 4 1/2 p. 0/0. Rows for Dec 4, 5, and 6.

Cahors, le 6 Décembre 1865.

BULLETIN

L'aggravation de la maladie du roi Léopold est un objet d'assez vives préoccupations pour le monde des affaires et de la politique. De telles sollicitudes sont au moins prématurées. L'illustre malade est revenu de plus loin et il y a lieu d'espérer que sa robuste constitution triomphera de la rechute qu'il a éprouvée.

D'après une correspondance de Florence, adressée au journal le Pays, la candidature de M. Tecchio à la présidence de la Chambre des députés rencontrerait de sérieux obstacles. On reproche à M. Tecchio son hostilité à la convention du 15 septembre.

Les journaux de Florence publient la notification officielle du blocus des ports du Chili, faite par l'amiral espagnol Pareja. Il n'est accordé aux navires de commerce étrangers que dix jours pour prendre la fuite.

La Correspondencia de Madrid dit que le maréchal Espartero ne peut pas avoir l'intention de faire la guerre à la dynastie, puisque sa femme a accepté, la semaine dernière, une charge au palais avec un traitement de 50,000 réaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 6 décembre 1865.

24

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre IX.

— C'est, de tous ceux qu'on me propose, celui qui me répugne le moins, dit-elle évasivement. Et, comme son père la regardait avec inquiétude, elle ajouta bientôt : « De grâce, ne vous alarmez pas, mon père, et ne m'interrogez point; je ne saurais que vous répondre. Demain je serai remise de l'émotion que je ne puis dominer en ce moment, et nous causerons alors. Pour ce soir, permettez-moi de me retirer. »

Elle l'embrassa et s'enfuit dans sa chambre. Elle n'y tenait plus, elle se sentait suffoquer. Le comte la suivit des yeux en hochant la tête, le cœur et le front soucieux; car il la trouvait bien changée! Le lendemain cependant, à l'heure de recevoir Octave et la duchesse, elle descendit au salon, fermement résolue à faire bonne contenance.

Le ministre de la marine a envoyé l'ordre à tous les arsenaux de presser les réparations et les constructions de navires de guerre.

Trois nouvelles frégates à vapeur et deux transports doivent bientôt sortir de Cadix avec 2,400 hommes d'infanterie de marine.

A Athènes, la Chambre a voté à une grande majorité, la suppression du Conseil d'Etat. — Le ministre de l'intérieur a donné sa démission.

Le comte de Sponneck est parti. Le Moniteur de l'Algérie, du 29 novembre, contient la note suivante :

« Le colonel de Colomb, commandant la colonne de Géryville, a reçu, le 18 novembre, à son camp établi à Sefisifa, la soumission des Hamian Garabas, qui ont accepté les conditions qui leur ont été imposées. Les Djemba et les Chafa, relevant également des hamians, s'étaient rendus précédemment à Seb-dou. Aujourd'hui, toutes les fractions, sans exception de la grande tribu des Hamian sont rentrées dans le devoir. Les goms de ces tribus marchent maintenant avec notre colonne; ils forment avec les goms fournis par les tribus restées fidèles, un ensemble de plus de dix-huit cents cavaliers. Les opérations se poursuivent. Les Hamian se montrent impatients de se porter contre les Ouled Sidi Cheikh qui les avaient entraînés dans la révolte; ils désirent se venger de l'abandon où ces derniers les ont laissés au moment du danger, et ils espèrent réparer sur eux les pertes que leur ont fait éprouver les châtiments qu'ils ont subis les 8, 9 et 15 novembre. »

Une enquête va être faite, dit-on, à la Martinique sur la mutinerie des détachements de zouaves et sur la conduite qu'ont tenue, dans cette occasion, les autorités de la colonie. Ce ne serait qu'après l'information dont il s'agit que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 5 décembre.

Le Constitutionnel dit que les journaux parlent de l'arrivée du général Schofield, qui aurait été chargé d'une mission par le président des Etats-Unis. Nous pouvons assurer, dit le Constitutionnel, que le gouvernement français n'a reçu à ce sujet aucune communication, et nous croyons la nouvelle dépourvue de fondement.

Espagne.

Madrid, 2 décembre.

La santé de la reine continue de s'améliorer. On croit que Sa Majesté pourra ouvrir personnellement les Cortès.

La Verdad dit que l'Espagne peut avoir en peu de temps 25 navires de guerre dans le Pacifique.

Le Diarrio Espanol dit que les élections sont en majorité ministérielles.

Angleterre.

Londres, 4 décembre

Le Daily News et d'autres journaux de Londres trouvent juste la condamnation prononcée contre Luby, et en concluent que le féminisme est anéanti.

Le même journal, parlant de la question italienne, dit que l'Autriche n'a pas l'appui de l'Allemagne et qu'un jour cette dernière représentera que la cession de la Vénétie, par l'Autriche est une mesure nécessaire à la paix et à la prospérité des deux nations. L'Autriche, dit le Daily News, cédera devant des représentations, mais non devant les menaces de l'Italie.

Le Morning Herald considère l'alliance de M. Bright et de lord Russell comme un défi porté au parti conservateur. Suivant ce journal, un projet de réforme modéré ne peut plus être attendu, car les Tories y feront une énergique opposition.

Le Star insiste pour qu'on suspende et qu'on poursuive le gouverneur de la Jamaïque.

Le Star dit aussi que le deuxième volume de la Vie de César, par l'Empereur Napoléon est dans les mains des éditeurs anglais.

Le Times dit que l'intervention britannique à Haïti a eu pour motif l'attaque d'un navire Anglais et l'insulte faite au consul anglais par les insurgés Haïtiens. Le Times espère que l'intervention sera promptement terminée et que l'Angleterre ne tardera pas à se retirer des affaires haïtiennes. — Le Morning-Post blâme les intrigues de la Russie et de l'Autriche à Constantinople contre le prince Conza. La feuille Anglaise prend la défense des réformes politiques réalisées par ce dernier.

Dublin, 3 décembre.

Tous les prisonniers féniens ont été transportés de la prison de Richmond dans une autre prison.

Le gardien de la prison de Richmond a été renvoyé devant les assises.

Turquie.

Constantinople, 3 décembre.

On assure que la Porte vient de conclure un nouvel emprunt de six millions Sterling, en 6%, avec le Crédit-Mobilier de Paris.

che comprit avec effroi qu'elle serait moins libre que jamais, qu'il lui faudrait se surveiller à toute heure, qu'il ne lui était plus permis d'avoir un instant de faiblesse.

Le soir-même, on fixa le mariage au mois d'avril. La duchesse tenait beaucoup à le célébrer avant celui de Raymond, afin que Blanche fût absente à l'époque de ce dernier. Elle se garda bien, cependant, de donner son véritable motif et n'en alléqua point d'autre que l'impatience du marquis et l'avantage de voyager au printemps. Blanche n'objecta rien; elle laissait faire d'elle tout ce qu'on voulait.

Le duc ignorait ces arrangements de famille. Lorsque son frère lui en fit part, il manifesta une surprise et presque une incrédulité dont le marquis fut piqué au vif. Ils se séparèrent froidement, Octave très-mécontent de Raymond, et Raymond inquiet de l'avenir de sa cousine.

A quelques jours de là, faisant une visite chez son oncle, il trouva le marquis auprès de Blanche et les observa très-attentivement. Maintenant que sa fille était fiancée, M. de Vignolle ne trouvait plus d'inconvénient à recevoir le duc; c'était lui-même qui, le rencontrant chez M^{me} d'Armentière, l'avait engagé à venir les voir.

Profitant de l'espace de tête-à-tête avec Blanche que lui procurait la présence de son frère, le marquis, sans sortir précisément des bornes de la réserve, s'abandonnait plus que de coutume. Ravi d'avoir obtenu celle qu'il aimait, il laissait percer la joie et la fierté de son cœur dans ses paroles et dans toutes ses manières. Il montrait une galanterie empressée, loquace, quelque peu folâtre même, qu'il croyait

Belgique. Bruxelles. — Le Courrier du Commerce dit que le roi est dans un état de prostration complète. On craint le dénouement fatal cette nuit ou demain. Pour extrait : A. LAYTOU.

L'UNITÉ DE BOISSEAU ET DE FUTAILLE.

On a pétitionné bien des fois déjà au Sénat pour obtenir l'établissement de l'unité de poids et de mesures par toute la France, et les pétitions n'ont pas eu de résultat. En matière de céréales, au reste, l'unité est difficile à imposer, parce que l'hectolitre d'une part, le quintal de l'autre, appartiennent tous deux au système métrique, l'un comme mesure de capacité, l'autre comme poids. Or, il est difficile à une loi d'imposer aux commerçants l'un à l'exclusion de l'autre. S'il me plait de vendre ou d'acheter à l'hectolitre, je ne vois pas de quel droit on me contraindrait à vendre au quintal, et réciproquement.

En principe, nous estimons que les céréales devraient être partout vendues au quintal et à ses dérivés, parce que le poids exprime la valeur de la marchandise beaucoup plus exactement que la mesure. Un habile mesureur peut, s'il le veut, mettre une différence d'un vingtième et au delà entre deux hectolitres du même blé, tandis que le quintal est toujours égal à un quintal, c'est-à-dire à 100 kilos de son et de farine, rien de plus; rien de moins. Delà, nous concluons que les autorités municipales devraient substituer, sur tous les marchés les bascules aux hectolitres, et rédiger les mercenaires d'après le poids des grains. En un an, la révolution se régulariserait et tout le monde s'habituerait à la vente au poids.

Déjà, il est question d'une réforme analogue dans la tonnellerie. On sent le besoin d'en finir avec les variétés indéfinies de futailles et avec les peines qu'elles donnent aux acheteurs et aux vendeurs. On se demande pourquoi la pièce de vin est de 228 à Bordeaux, de 270 à Macon et de 250 à Blois et à Tours, etc. Déjà l'immense activité imprimée aux affaires exige impérieusement une réforme qui établisse partout les mêmes mesures, c'est-à-dire les mesures ramenées au type de l'hectolitre. Ainsi la tonnellerie ne fabriquerait plus que des futailles de un, de deux, de quatre, de dix hectolitres. Des étalons seraient établis partout, indiquant

irrésistible, mais dont M^{me} de Vignolle était confuse. Elle la tolérât toutefois avec une angélique patience. Elle se défait tant d'elle-même, la pauvre jeune fille! Elle craignait tant d'être trop sévère à l'égard d'Octave, de trop écouter la prévention, de ne trouver le marquis plein de défauts que parce qu'il différait essentiellement de son frère! Et puis Raymond était là, et quoiqu'il n'eût pas l'air de s'occuper d'elle, elle se sentait sous son regard. Cela l'intimidait, la paralysait. Elle en paraissait plus triste malgré ses efforts, et le duc devina bientôt la vérité toute entière. Il admira la bonté, l'indulgence, la dignité et la douceur de sa cousine, mais en même temps il comprit qu'elle n'était pas heureuse, qu'elle se résignait.

Se résigner! triste mot! Et Blanche était si jeune pour souffrir, si frêle pour résister au choc du malheur! Plus l'âme était forte et vaillante, plus elle devait user ce corps débile. A cette pensée, Raymond frissonna.

Il retourna, très-agité, à l'hôtel d'Armentière, et alla trouver la duchesse dans son petit salon particulier. Elle fut étonnée en l'apercevant: c'était la première fois, depuis son retour d'Italie, qu'il cherchait l'occasion d'un entretien intime avec elle.

Il se mit sans préambule à lui parler de Blanche et d'Octave.

« Je viens de les voir ensemble, lui dit-il, et me voilà plus que jamais convaincu qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. Mon frère n'a rien perdu de sa légèreté. Il ne comprend pas notre cousine, il ne sait pas prendre les manières et le langage qui conviendraient avec elle. Il suffit de voir Blanche deux

ent et le diamètre des fûts destinés à ces quantités. Nous faisons des vœux pour le succès de cette réforme, et nous espérons qu'elle réussira si elle est accompagnée de mesures obligatoires, et pro-l'interdiction des autres dans un délai de dix années, par exemple.

Le Moniteur promulgue un décret portant modification du titre et des fonctions de directeur des haras. C'est une économie. Le général Fleury reste chargé de la direction des haras. M. de Bourgoing, inspecteur général.

est inexact qu'un projet de réforme des soit à l'étude en ce moment.

assure que l'exposé financier de M. Fould publié au **Moniteur** du 15 au 20 décembre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

écrit de Madrid, le 29 novembre, au **Moniteur** : « J'ai souvent eu l'occasion de vous entre-tendre nos chemins de fer, dont l'état présente à venir intéresse si vivement le pays. L'ouvrage s'est particulièrement précocement cet important objet, et une commission nommée pour fixer le plan des voies serait urgente de construire, faire une loi et préparer les éléments d'un projet qui pourrait être soumis aux Cortès. Cette mission, pénétrée de toute la gravité de sa tâche, se réunit fréquemment pour élucider les points principaux de la question. »

L'occasion de deux manifestations qui ont lieu de se produire, l'une à Marseille, en faveur du système des quarantaines et des retards, l'autre, en Normandie, en faveur du système protectionniste et qui a pour auteurs manufacturiers. **Le Journal des Débats** fait observer que l'esprit réactionnaire a besoin d'être surveillé de plus près en ce qui concerne beaucoup d'autres peuples. « C'est le motif de cette nécessité ? » Parce que chez nous, dit cette feuille, sous la signature de M. David, si les amis du progrès sont breux et fermes, le parti opposé est remarquable d'obstination, et les partisans du régime des usages anciens ou des institutions vieillies ou condamnées n'acceptent pas facilement leur défaite. »

ous ce titre « Le droit d'interpellation » et la signature de M. Cohen, la **France** et les considérations suivantes :

« Avant le décret du 24 novembre, la Chambre n'avait devant elle que des commissions du Conseil d'Etat, uniquement chargées de présenter certaines lois et de les soutenir. Les interpellations sur les lois présentées, mais au delà, car sur toute autre question ils ne venaient évidemment pas répondre. »

Aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui est devant les Chambres ; il y est par ses ministres, ayant désormais mandat, non seulement de discuter les lois, mais de défendre la politique officielle dans toutes les occasions. Les questions générales se sont élevées aux questions spéciales. La Chambre et le pouvoir, maintenant en présence, sont, à chaque instant, amenés à se communiquer leurs opinions et à s'éclairer l'un l'autre sur

trois fois pour deviner en elle une âme d'une exquise délicatesse. Ne craignez-vous point qu'elle soit épuisée ? Pour rendre sa femme heureuse, ne suffit pas toujours de l'aimer, fût-ce même passionnément. »

« Ce qui veut dire, n'est-ce pas ? interrompit la duchesse, que ton frère est très-inférieur à Blanche tout à fait indigne d'elle. »

« Ne m'en veuillez pas, ma mère, reprit le duc avec respect. Loin de moi la pensée de dénigrer mon frère ; mais la chose est trop sérieuse pour que je dénie la vérité. Franchement, croyez-vous que Blanche aime Octave ? »

« On ne l'a pas contrainte, ce me semble, à lui recorder sa main, répliqua vivement M^{me} d'Armen-tière. »

« Contrainte ? Non, j'en suis sûr. Seulement, pour un caractère comme le sien, les prières de parents méritent bien de valoir des ordres. » La duchesse rougit et se troubla légèrement. Près un instant de silence, elle répondit :

« Blanche s'est fiancée en connaissance de cause, personne, après moi, n'a pu mieux qu'elle juger des défauts et des qualités d'Octave. Elle a toujours montré beaucoup d'amitié pour lui, et si jusqu'à présent elle ne répond pas à son amour, j'espère que, dans ses rapports quotidiens, la contagion l'aura bientôt gagnée. »

« Dieu ! s'écria Raymond avec un soupir involontaire. »

« Tu persistes à en douter ! C'est pure obstination. Quels motifs as-tu de croire cet amour impossible ? Et d'où te vient tout à coup ce chaud intérêt pour

tous les grands intérêts qui préoccupent le pays. »

« C'est là moins un droit qu'un fait. Il n'est pas besoin de l'établir par une modification constitutionnelle, il résulte de la force même des choses. »

La Session de 1866, tel est le titre d'un important article que publie, dans le **Siècle**, M. Havin, directeur de cette feuille. Voici un extrait de cet article qui va défrayer pendant quelques jours la polémique des journaux, attendu qu'il paraît être le programme de l'opposition parlementaire pendant la prochaine session :

« Les questions qui, selon nous, devront être soumises à la Chambre par les députés de l'opposition sont de deux espèces : Celles qui touchent à ces libertés élémentaires, primordiales, nécessaires pour employer le mot juste de M. Thiers ; celles qui regardent des intérêts économiques de premier ordre. Il serait fâcheux peut-être que l'opposition éparpillât ses forces sur une quantité de points moins importants, elle fatiguerait l'attention de la Chambre et celle du pays, elle diminuerait l'autorité qu'elle a su conquérir. C'est en concentrant son action sur des points déterminés ; choisis avec soin, qu'elle peut espérer communiquer à l'opinion cet ébranlement devant lequel cèdent souvent, ou l'a vu, les résistances les plus obstinées. Chaque jour doit avoir son labeur dans la vie politique comme dans la vie des affaires ou du travail. »

« La revendication des droits du citoyen, des droits de la presse, l'extension des libertés communales et départementales, l'achèvement des voies de communication, avant tout l'enseignement primaire obligatoire, tel est le thème assez beau et assez varié dont le développement se trouve confié aux talents et au patriotisme de l'opposition parlementaire. »

Le Monde s'exprime ainsi, sous la signature de M. Taconet, dans son résumé de sa correspondance florentine, en date du 29 novembre :

« On est assez généralement convaincu qu'il est de toute nécessité que l'administration actuelle subisse un grand remaniement ou cède la place à une administration nouvelle ; mais la difficulté que les partis trouvent à se constituer prolonge son existence. Si M. Ratazzi parvient à faire entrer M. Crispi dans ses vues il est très probable que nous verrons un cabinet. La Marmora, Ratazzi, Crispi, mais on travaille depuis quelques temps déjà dans ce but sans parvenir à aucun résultat. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 5 décembre 1865.

D'après les plus récents télégrammes de Bruxelles, l'amélioration qui s'était manifestée dans l'état du roi Léopold, n'a pas continué. Toutefois, la maladie n'a pas empiré d'une manière sensible. Les médecins craignent qu'une affection du cœur ne s'ajoute à l'hydro-pisie et à la dysenterie. Un repos absolu est prescrit à l'auguste malade qui reçoit les soins d'un célèbre docteur hongrois concurremment avec MM. Wimmer et Deronbaix.

« C'est aujourd'hui qu'ont dû s'ouvrir à Paris les négociations préliminaires du traité de commerce austro-français. Il y a tout lieu de croire qu'elles aboutiront dans l'intérêt de l'un et de l'autre pays. »

« une personne que tu as dédaignée ? Aurais-tu la prétention de l'en croire inconsolable ? Tu parles, en vérité, comme si tu avais le droit d'être jaloux ! »

« Ma mère, dit gravement le duc, avec ces arguments personnels, vous pouvez bien me fermer la bouche, mais vous défendrez mal votre cause. »

« Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à te voir intervenir en ce qui concerne Blanche. Que dirait M^{me} Clotilde si elle savait ?... »

« Ne mêlons pas le nom de Clotilde à cette discussion, je vous en prie, ma mère, dit-il avec fermeté. Le droit de donner un conseil n'appartient-il pas à tout parent, à tout ami véritable ? »

« Excepté, peut-être, répliqua sèchement la duchesse, à l'homme qui, ayant refusé de faire le bonheur d'une femme, serait le premier coupable de ses chagrins, si elle venait maintenant à être malheureuse en ménage. »

Le duc pâlit, atteint au cœur par et sanglant reproche. Un moment, il ne trouva rien à répondre. Puis toute sa fierté, toute son indépendance de caractère, tous ses sentiments se révoltant à la fois, il s'écria d'un ton douloureux :

« Mais quel crime ai-je donc commis ? J'ai écouté le vœu de mon cœur, je me suis permis d'aimer et de me fiancer librement. Et c'est pour cela que vous me condamnez, que vous me repoussez tous, comme si je n'étais plus de la famille ? Aurait-il mieux valu vous tromper, tromper Blanche et son père, l'épouser sans amour et faire notre malheur à tous deux ? »

« Laissons cela, dit tristement la duchesse. A quoi bon revenir sur ce pénible sujet ? Quant je te répéterais encore que, si tu avais voulu essayer, tu n'au-

« M. le marquis de Lavalette, a repris aujourd'hui la direction du ministère de l'Intérieur. »

« On parle beaucoup depuis quelques jours de la candidature de Mgr Darboy, au fauteuil laissé vacant par M. Dupin, à l'Académie française. Le Prélat aurait pour concurrent, MM. Troplong et de Loménie ; il n'est plus question de MM. Antran, et Jules Janin. »

« L'installation de M. Delangle, nommé procureur général en remplacement de M. Dupin, a eu lieu à la cour de cassation, en audience solennelle, les trois chambres, des requêtes, civile et criminelle, réunies en robes rouges dans la grande chambre. »

M. le premier président Troplong a prononcé un discours, auquel le nouveau procureur général a répondu.

« Dimanche dernier a été donnée, devant la cour, à Compiègne, la représentation des **Commentaires de César**, revue de l'année, écrite par M. de Massa. Le grand succès de la représentation a été pour M^{me} la princesse de Metternich, qui remplissait trois rôles différents dans le pièce : celui d'une cantinière, celui, d'un cocher, et le rôle spirituellement rimé dit-on, de la Chanson. »

LE SPECTACLE A COMPIEGNE.

Le soir de spectacle au Château, on prend le café à table, au lieu de le prendre dans la galerie des cartes.

En sortant de la salle à manger, l'Empereur, donnant le bras à l'Impératrice, se dirige vers la salle de spectacle ; les invités suivent.

Arrivés au salon qui précède la salle de spectacle, Leurs Majestés s'arrêtent, se retirent dans un petit salon à côté, et laissent passer leurs hôtes. Les dames descendent les premières dans l'amphithéâtre réservé pour la Cour, et prennent, l'une après l'autre, les places qui leur sont désignées par le chambellan de service.

Les hommes entrent ensuite et se placent à peu près comme ils veulent. Sur le devant de l'amphithéâtre, deux fauteils attendent l'Empereur et l'Impératrice.

Le parterre et l'orchestre sont déjà remplis par les officiers de la garnison, les fonctionnaires de la ville et tous ceux qui portent un uniforme. La galerie qui continue l'amphithéâtre, à droite et à gauche, est occupée par les femmes des officiers supérieurs, des hauts fonctionnaires et des notabilités de la ville. Toutes ces dames sont en toilette de bal.

Au-dessus de la galerie règne un rang de premières loges occupé par les membres du conseil municipal, les principaux habitants qui n'ont pas d'uniforme ; les places du premier rang sont réservées aux dames qui y prennent place.

Dès que tout le monde est placé, l'Empereur et l'Impératrice entrent dans la salle après avoir été annoncés par un huissier qui crie à haute voix : l'Empereur !

Toute l'assistance se lève et fait face à l'amphithéâtre. Leurs Majestés se rendent à leurs places, et avant de s'asseoir, saluent l'assemblée qui s'incline. L'Empereur, l'Impératrice et les princes prennent place : chacun s'assied, et le rideau se lève.

« La première conférence de P. Hyacinthe a eu lieu aujourd'hui à Notre-Dame. Un auditoire nombreux et divers, c'est-à-dire dans lequel se trouvaient des personnes de tout rang ; mais unies par le sentiment de la foi et le désir de la vérité, entourait la chaire de

rais pas tardé à aimer Blanche et à oublier Clotilde, cela ne changerait rien à la situation. Pour toi, comme pour ton frère, comme pour ta cousine, il n'est plus temps de reculer. Allez jusque au bout, et que ces deux mariages s'accomplissent. Tu sais bien que, si le marquis épouse Blanche, ce n'est pas moi qui l'ai voulu. »

« Oh ! s'écria Raymond avec amertume, vous ne me pardonnerez donc jamais d'avoir déçu vos espérances ? Clotilde ne sera donc jamais votre fille ? »

Il la regardait d'un air suppliant, le désespoir empreint sur le visage et son profond amour pour sa mère combattant le courroux secret que soulevaient dans son cœur les préjugés de la duchesse. Elle qui malgré leur dissentiment, adorait toujours son fils aîné, elle fut prise, à cette vue, d'une irrésistible émotion, et, se détournant, elle plénra, la joue appuyée sur le dossier de son fauteuil.

Le duc arpentait la pièce d'un pas agité. Quelle position que la sienne ! Comme ces luttes le fatiguaient ! Comme il maudissait le jour où son mauvais ange lui avait fait rencontrer Clotilde, la brillante et dangereuse enchantresse ! Et qui lui répondait que, pour prix de ces combats et de ces souffrances, il serait heureux avec elle ? L'épousait-elle pour lui-même ou pour son rang et son titre ? Blanche n'aurait-elle en lui que Raymond et non pas le duc d'Armen-tière.

Absorbé par ces pensées, il oubliait que la duchesse n'avait pas répondu à sa question. Elle pleurait toujours silencieusement, et il continuait de marcher les bras croisés et la tête inclinée sur la poitrine, quand la porte s'ouvrit tout à coup. M^{me} de Vignolle,

l'illustre prédicateur. Le discours de P. Hyacinthe a porté sur la « morale indépendante. » Nous y reviendrons.

« Des lettres annoncent que Sa Sainteté le Pape tiendra, au commencement de décembre, un consistoire pour la préconisation de plusieurs archevêques et évêques. »

Pour extrait : Layton.

Chronique locale.

CONSEIL DE PREFECTURE.

Séance du 5 décembre 1865.

Président : M. Munin-Bourdin, doyen du Conseil ; Commissaire du Gouvernement : M. Leroy, secrétaire général.

Le Conseil statue sur diverses demandes en décharge ou réduction de patentes.

M. Terrier expose la demande d'indemnité formée par les sieurs Lescure et Lachèze, à raison de dommages qui auraient été occasionnés à leurs usines par les travaux du syndicat de Saint-Michel-de-Banfières, sur la Tourmente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et sur les conclusions conformes du commissaire du Gouvernement, homologue le rapport du Tiers-expert et condamne le syndicat aux dépens.

M. Carbonel fait un rapport sur un procès-verbal de contravention dressé contre le sieur Delon (Victor), pour excédant de largeur de chargement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et sur les conclusions conformes du commissaire du Gouvernement, condamne le sieur Delon au minimum et aux frais.

M. Bourdin expose une demande du sieur Granié, tendant à obtenir la résiliation de son entreprise des travaux de restauration du château de Lacapelle-Marival, et une indemnité représentative des pertes qu'il aurait éprouvées par suite de la suspension de ses travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et sur les conclusions conformes du commissaire du Gouvernement, rejette la demande en résiliation et surseoit à statuer sur l'indemnité qui pourrait être due audit sieur Granié.

Le jeudi, 28 décembre, à une heure précise du soir, il sera procédé dans la salle du conseil de Préfecture à Cahors, à une adjudication pour la fourniture des objets composant l'uniforme des gardiens des prisons du département.

SOCIÉTÉ ORPHEONIQUE DE CAHORS.

Procès-verbal de la séance d'assemblée générale annuelle.

L'an mil-huit cent soixante-cinq le 3 décembre, la Société orphéonique de Cahors s'est réunie en assemblée générale, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Calnel.

MM. les membres du conseil d'administration composaient le bureau : étaient présent MM. Brugié, secrétaire ; Gombault, trésorier ; Cavaignac, Besse, Fois-sac, orphéoniste-chef ; Fenouillet, directeur des études. — Un certain nombre de patrons assistent à la séance.

M. le secrétaire donne lecture des articles des statuts ayant trait au but et à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

M. le président donne ensuite lecture du compte-rendu de l'année écoulée. Ce document fait d'abord l'historique des travaux et exercices particuliers et publics de la société chorale, lesquels témoignent assez de ses progrès constants et de la sympathie qui s'attache à cette institution. — L'état des finances, comme il résulte des registres du trésorier, est dans la situation la plus satisfaisante. Les recettes ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1864-65 se sont élevées à la somme de 1995 f. 84, les dépenses à

croisant sa tante seule, entra sans frapper, comme d'habitude. A la vue de Raymond, elle recula en étouffant un cri, puis s'arrêta, hésitante, n'osant pas s'enfuir et craignant d'être indiscret. Mais le duc, poussé par une inspiration soudaine, s'avança vers elle et lui dit vivement :

« Venez, Blanche, venez m'aider à fléchir ma mère. Elle ne peut se résoudre à me pardonner, et pourtant vous le voyez-bien, elle souffre autant que moi de la rigueur qu'elle me garde. »

A ces mots, la surprise tarit les larmes dans les yeux de la duchesse. Elle les leva sur son fils avec un étonnement mêlé d'une sorte d'effroi. Elle ne s'expliquait point cette audace de recourir à Blanche. Puis ses regards se portèrent avec curiosité sur sa nièce. Troublée par l'appel inattendu de Raymond, M^{me} de Vignolle baissait les paupières, ses lèvres tremblaient, et une de ces rougeurs si prompte chez elle venait d'envahir son front et ses joues. Elle restait muette et n'avait plus. Après une ou deux minutes d'anxieuse attente, le duc reprit timidement :

« Ai-je eu tort de m'adresser à vous ? Ma témérité vous offense-t-elle ? Mais vous êtes, Blanche, la seule personne qui ayez le droit d'intercéder en ma faveur. C'est envers vous que je suis coupable : si vous me pardonnez, qui peut m'en vouloir encore ? »

(La suite au prochain numéro).

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 309^e livraison.

Voyage en Espagne — Gravures de M. G. Doré. — Texte de M. Ch. Davillier.

La balance donne donc un reliquat de... M. le président donne à MM. les... M. le président remercie... M. le président remercie... M. le président remercie...

année-ci, les propriétaires livrer à l'exportation le produit brut de leurs noyers et ne garder que les noix destinées à l'usage domestique. On m'assura dernièrement que la seule gare des Quatre-Routes avait embarqué plus de 6,000 hectolitres de noix; si l'on donne le même chiffre à celle de St-Denis et à celle de Turenne, on voit jusqu'à quel point l'exportation des noix prive de cerneaux les fabricants d'huile.

Les chambres à coucher, et principalement les appartements des enfants, doivent être tenus à une température assez basse. Il est même prudent de n'y faire que rarement du feu, surtout pendant la nuit. Mais une mesure de précaution que nous devons rappeler, c'est celle si universellement négligée de renouveler chaque jour, quelque temps qu'il fasse, l'air de tous les appartements, quand on pense qu'une personne n'absorbe pas moins de douze mètres cubes d'air dans les vingt-quatre heures.

dit-on, du prisonnier évadé, qu'on suppose bord d'un vaisseau en route maintenant pour les Etats-Unis. Voici, d'après l'International comment a dû s'exécuter cette évasion mystérieuse qui préoccupe beaucoup l'opinion publique en Angleterre, et dont le gouvernement anglais paraît s'inquiéter sérieusement. « On se perd en conjectures sur la manière dont Stephens est parvenu à s'échapper de sa prison. La cellule qu'il occupait est située dans l'aile est du bâtiment et près de la chapelle dans laquelle il avait l'habitude d'entendre la messe. La porte de la cellule est protégée par d'immenses barres de fer, une serrure et un cadenas; le corridor dans lequel se trouve cette cellule est fermé lui-même par une porte massive fort épaisse et dont la serrure et le cadenas étaient jusqu'alors dans d'excellentes conditions. Les fenêtres sont garnies de grilles. Stephens ne recevait personne et à vu seulement pendant un quart-d'heure, il y a quinze jours, son avocat. La police métropolitaine occupe toutes les issues de la prison.

proposition d'un membre, M. le président met à l'ordre du jour la proposition de la cotisation des membres de la société, cotisation dont ils avaient depuis deux années environ. Cette proposition a été accueillie à la grande majorité. Il est advenu que les personnes désireuses de faire partie de la société chorale, seront tenues d'acquiescer à l'admission dont le chiffre est fixé à 5 fr. sur laquelle sera imputé le montant de la cotisation annuelle.

Dès le début de la campagne, les prix des noix atteignaient à peine 9 fr. l'hectolitre. Ce prix s'est graduellement élevé à 11 fr. On a vu des détenteurs d'huile la livrer, il y a quelques mois, à 45 fr. les 50 kilos; il y a quelques jours à peine, un fabricant la livra à 55 fr., tandis que le prix actuel des cerneaux élève le prix de l'huile à plus de 70 fr. les 50 kilos.

Emprunt Pontifical. Dans les circonstances actuelles, et à la fin de l'année, le Gouvernement pontifical a des charges auxquelles il ne peut satisfaire avec ses ressources ordinaires. Nous venons en conséquence solliciter plus activement les personnes dévouées au St-Siège, afin qu'elles lui viennent en aide pour souscrire à l'emprunt décrété en 1864 dont la moitié environ reste encore à couvrir.

« Jendi soir, à dix heures, la patrouille fit sa dernière ronde dans la prison; James Stephens était en ce moment dans sa cellule; les clefs furent remises entre les mains du gouverneur, c'était le gardien Denys Byrne qui était chargé de veiller pendant la nuit. Tout parut se passer tranquillement, lorsqu'à quatre heures du matin Byrne donna l'alarme et affirma qu'il avait vu deux tables posées l'une sur l'autre près du mur sud-ouest qui donne sur le jardin du gouverneur. Le sous-gouverneur et quelques officiers de la prison accoururent, et on vit en effet les deux tables dans la position indiquée par Byrne; ces tables appartenaient au mobilier de la salle à manger et avaient été apportées à une grande distance. Chose étrange, la terre était humide, il avait tombé de l'eau pendant toute la nuit, le vent avait soufflé avec une extrême violence et il avait été impossible de découvrir la moindre trace.

On nous écrit de Limogne : Un vol a été commis le 1er décembre dernier chez le sieur Laporte, limonadier à Varaire. Le voleur à l'aide d'un ciseau de maçon, avait fracturé la porte du café et le tiroir du comptoir. Une somme de quarante francs qui s'y trouvait a été soustraite. La police est à la recherche du coupable.

Obligations du Crédit Foncier. Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux; 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., oblig. remboursables en 50 ans. S'adresser à tous les bureaux des finances et chez tous les correspondants de la Société.

Dépêche télégraphique. Moniteur du 6 décembre. Rapport à l'Empereur par le Ministre du Commerce, au sujet d'une plus large application des mesures concernant les animaux domestiques, prescrites par le décret du 5 septembre 1865. Décret et annexé : Arrêté ministériel sur la même matière. Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Comment ces tables ont-elles été placées là? C'est ce que personne ne peut encore comprendre; mais on vit la porte du corridor grande ouverte lorsqu'on se précipita dans la cellule de Stephens. On se précipita dans la cellule du chef du parti féniou, elle était vide! « Il est hors de doute que Stephens a eu un complice qui connaissait admirablement tous les détours de la prison. Un féniou, M. Leod, qui occupe une cellule contiguë à celle de Stephens, raconte que, vers une heure du matin,

Actes Administratifs de la Préfecture de Cahors. Cahors, le 14 novembre 1865. A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département. Messieurs, J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-après, un exemplaire des circulaires que Leurs Exc. les ministres des finances et de l'intérieur m'ont adressées au sujet des routes à établir dans les bois des communes et des établissements publics.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS. Routes à établir dans les bois des communes et des établissements publics. Paris, le 15 septembre 1865. Monsieur le Préfet, L'amélioration des voies de communication est, vous ne l'ignorez pas, l'objet de la constante sollicitude du Gouvernement de l'Empereur. Au nombre des plus utiles sont assurément les routes à ouvrir dans les forêts des communes et des établissements publics, puisqu'elles faciliteraient au commerce l'accès des massifs boisés dont les produits sont souvent d'une grande importance pour la consommation.

M. le Directeur général des forêts vient, sur mon invitation, d'adresser aux agents placés sous ses ordres les instructions nécessaires pour qu'ils se livrent à une étude approfondie de cette importante question, et pour qu'ils provoquent, par degrés d'urgence, les travaux qui leur sembleront devoir faciliter le plus la vidange des coupes dans les forêts dont il s'agit. Les recommandations les plus formelles ont été faites à ceux-ci, afin que chaque proposition soit accompagnée des renseignements les plus propres à convaincre les propriétaires de l'utilité des chemins projetés et à mettre en relief l'accroissement de produits qu'il sera permis d'espérer.

Le Gardes Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, chargé de l'interim du ministère des Finances, Signé BAROCHE. Pour ampliation : Le Directeur général des Forêts, Signé LAYDEKER.

il a entendu très distinctement les pas d'un homme; on a ouvert sans même chercher à étouffer le bruit de la porte de la cellule; le prisonnier a entendu remuer chez Stephens, puis la porte du corridor a griné sur ses gonds.

Tout d'abord, on avait cru que Stephens s'était échappé par la fenêtre, puis s'était laissé tomber sur la table supérieure qui faisait comme un échaffaudage; mais les barreaux des fenêtres n'ont pas été sciés, et sur le sol on n'a trouvé aucune empreinte. Il est bien plus probable que, aidé de son complice, le prisonnier s'est échappé par la grande porte du côté est.

Maintenant, quel est ce complice? On vient d'arrêter le gardien Denys Byrne, qui, paraît-il, est aussi un finian; on a trouvé chez lui une copie écrite de sa main du serment finian. Byrne proteste de son innocence; on doit supposer, en tous cas, que celui qui a favorisé la fuite de Stephens est doué d'une intelligence et d'une audace remarquables; toutes les dispositions prises démontrent que l'évasion avait été préparée de longue main.

Quant aux tables, il est évident que c'est une ruse pour détourner pendant quelques moments les soupçons de la police; il est vrai de dire que la police n'a rien découvert et que Stephens a dû trouver au rivage un lougre qui l'a conduit à bord d'un bâtiment américain.

La ville de Dublin est dans une agitation extrême; bien des gens croient au miracle, d'autres affirment sérieusement que Stephens s'est enfui en ballon; toutes les serrures des prisons ont été changées. C'est un peu tard.

James Stephens est âgé de 42 ans environ; il a 5 pieds 7 pouces; ses épaules sont carrées, ses cheveux blonds, sa barbe, qu'il porte en collier, est grisonnante, ses yeux bleus. En ce moment, il est très-probablement hors des atteintes de la police anglaise.

Pour extrait: A. LAYTOU

Faits Divers.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGES DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élisés), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total.	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total.	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de médecine et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEAU, chimistes de la faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes, et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

Sous-Préfecture de Figeac.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire, n° 4, sur la commune de Gréalou, est déposé à la mairie de Gréalou, et y restera du 2 au 10 décembre 1865.

Extrait des Minutes du greffe du tribunal de Figeac.

Par jugement du 4 octobre 1865, Julie Portal, épouse Bergon, marchande, à Figeac, déclarée coupable du délit de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, a été condamnée à six jours de prison, 25 francs d'amende et aux frais.

Etude de M^e VIVAL, avoué à Figeac.

Vente, aux enchères, de biens de mineurs.

Un jugement rendu par le tribunal de Figeac, le 25 avril 1864, à la requête de Françoise Durand, veuve Descamps, de Figeac, tutrice de son fils mineur, Jean-Baptiste Descamps, a ordonné la vente des immeubles ci-après désignés : Une vigne, située à Peyrelvade, commune de Lunan, 29 ares n° 53, du plan cadastral.

La vente aura lieu en l'étude de M^e Sirieys, notaire à Figeac, le 24 décembre 1865, mise à prix 450 fr.

Etude de M^e VAISSIE, avoué à Figeac.

Vente par suite de surenchère.

Le 22 décembre 1865, à l'audience du tribunal de Figeac, il sera procédé, sur la mise à prix de 2535 f. à l'adjudication de biens appartenant à François Lapapie, et précédemment vendus à Rosalie Leygues. Cette vente a lieu par suite de surenchère de François Delclaux.

Ces biens, ci-après désignés, sont situés sur la commune de Cuzac, et inscrits sous les n° 591, 592, 593, 594, 166, 167, 168, 169, 375, sect. B et 1247, A.

- 1^o Une vigne, terre, grange, patus.
- 2^o Une terre, vigne, maison, châtaigneraie;
- 3^o Une terre chènevrière;
- 4^o Une terre à Ours ou vigne de Laplane.

(Extraits de l'Echo du Quercy, n° 48)

Sous-Préfecture de Gourdon.

AVIS.

Par arrêté préfectoral du 23 novembre dernier, les offres faites aux propriétaires qui ont cédé leur terrain pour le tracé du chemin vicinal de grande communication n° 26, ont été fixées à la somme de : Arène (Antoine) 400 fr. Lescuré (Mathurin) 700 fr.

(Extrait du Gourdonnais n° 972).

Etude de M^e BOUSQUET-PONTIÉ, avoué, à Figeac.

Vente de biens de mineurs

Le 24 décembre 1865, à la requête de Jeanne Louradou et de son mari Bernard Murat, il sera procédé, en l'étude de M^e Decremps, notaire à Cabrerets, à l'adjudication des immeubles ci-après désignés : 1^{er} Lot : 1^o Une terre labourable, n° 756, section B; 2^o Une terre labourable, 761, B.; 3^o Deux vignes, 752, 753, B.;

Mise à prix : 800 fr.
2^e Lot : Terre et pâture, n° 498, 499, 500, 501, B.; Mise à prix : 300 fr.
3^e Lot : Bois, n° 206, 222, C.; Mise à prix : 500 fr.

Ces trois lots d'immeubles sont situés sur la commune d'Orniac, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors.

(Extrait du Mémorial de Figeac n° 92).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 3^e décembre Filsac (Marie), à Cavaniés.
- 3 — Gaben (Marie), St-Georges.
- 4 — Planacassage (Guillaume), rue Impériale.

Décès.

- 2 décembre Vignes* (Marie), 73 ans, célibataire, Port Bullier.
- 4 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Bassiét Deilles, rue Impériale.
- 4 — Wlostowski Charles-Grégoire), cultivateur, 58 ans, à la Citadelle.
- 5 — Laucou (Pierre), cultivateur, 75 ans, rue Impériale.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, que depuis le 1^{er} décembre courant, les marchandises composant son grand assortiment, sont vendues par lui, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

Vitesse Sécurité SERVICE DE VOITURES D'OCCASION

Le sieur JULIEN BLANC prévient les personnes qui sont dans l'usage de se servir de voitures de remise, qu'il a transféré son bureau, Galerie BOURGES. On trouvera chez lui, à toute heure et à toute demande : Chevaux et voitures de tous genres.

Abonnements aux mois ou à l'année — 100 p. 0/0 de Rabais.

A LOUER
UN GRAND APPARTEMENT
au 1^{er} étage, situé rue Portail-an-Vent, avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncontier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Guérison de l'Epilepsie

La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FONGERA; Londres, ph. WILCOX et C^o, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants :

- A Cahors : M. Caprais Cayla;
- A Puy-l'Évêque : M. Tissendé;
- A Luzech : M. Richard;
- A Douelle : MM. Laparra et Sers,

auxquels on peut s'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE
Un rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

LES VOIX NATALES ET NATIONALES

Poésies par Charles DELONCLE, de Vayrols près Luzech, honorées des suffrages

de MM. de Lamartine, de Montalembert, Canrobert, Dupanloup, Emile Deschamps.

Un fort vol. in-42 de 450 pages. — Prix 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franco par la poste. Paris, C. Douniol, éditeur, rue de Tournon, 29. — Cahors, principal dépôt chez M. Delbos; à Gourdon, chez M. Dauriac; à St-Céré, chez M. Baudel.

LE TAPIOCA DE GROULT J^{NE}

EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS, EXIGER LA SIGNATURE. Dépôt dans toutes les villes de France.

En vente chez tous les libraires du département :

DES

Chemins de fer vicinaux

dans le département du Lot

Par A. CALMELS

Prix : 25 centimes

L. e propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

12 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ
CHOCOLAT-LOUIT

ETABLISSEMENT MODELE FONDÉ EN 1825
LOUIT FRÈRES & C^e
BORDEAUX

Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.

15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & C^e, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.

Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivée des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.

Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique des bonnés sortes.

De là, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

Ainsi favorisée pour ses approvisionnements, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver ses saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & C^e une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Plus tard, en 1859, le brevet de Fournisseurs de S. M. l'Empereur a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.